



**Délibération n° 2020 02 17 n°21 : FONCIER-  
Rétrocession de la voirie et espaces communs du  
lotissement "Les Terrasses de Bellevue", à la  
commune de Vaugneray.**

|  |    |  |
|--|----|--|
| Nombre de conseillers  |    | Date de la convocation : 07/02/2020      |
| En exercice :  | 31 |  |
| Présents :   | 28 | Affichage de la convocation : 11/02/2020 |
| Pouvoirs :   | 2  |  |
| Votants :  | 30 | Affichage du compte rendu : 20/02/2020   |
| <b>Présents :</b> MM. JULLIEN Daniel, MAZURAT Raymond, MALOSSE Daniel, Mme HECTOR Geneviève, M LARGE Philippe, Mme DUMORTIER Béatrice, M. DUPLAT Gérard, Mme CHARVOLIN Danièle, M. COQUARD Henri, Mme LANSON- PEYRE DE FABREGUES Anne, M. GERARD Daniel, Mme BERTHILLON Chantal, MM. WILLEMIN Edouard, BOUKACEM Safi, DEROZARD Olivier, Mmes HIMEUR Fatima, RAZY Sylvie, ARNAUD Sandrine, M. GILLET Rémi, Mmes DURAND Aline, CHAMARIE Joëlle, M. BEAU Olivier, Mme DE JERPHANION Marianne, M. ANDREYS Paul, Mme NEMOZ Béatrice, M MOREAU Jean-Jacques, Mmes CROZIER Marie-Louise, FROMM Ghislaine. |    |  |
| <b>Absents ayant remis pouvoir:</b>  |    |  |
| Mme TURPANI Solange donne pouvoir à M DUPLAT Gérard,<br>Mme BERNY Carine donne pouvoir à Mme CHAMARIE Joëlle.  |    |  |
| <b>Absents ou excusés :</b>  |    |  |
| M RAMBAUD Gerbert.   |    |  |

M BOUKACEM Safi est nommé secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, par un courrier en date du 5 février 2020, la société OPTIMUM PROMOTION, représentée par Monsieur Florent PREVOT, sise rue du Baron à GUEREINS (01090), propose à la commune de Vaugneray d'acquérir à l'euro symbolique les espaces suivants :

- ✓ La voirie commune baptisée rue docteur Aude ;
  - ✓ Les espaces verts et les places de stationnements situées à chaque extrémité du lotissement ;
- L'ensemble concerne les parcelles cadastrées AC 794, AC 796 et AC 756 pour une surface totale de 1 325 m<sup>2</sup>.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,  
Dont le résultat est le suivant :**

**30 suffrages exprimés : 30 voix Pour  
UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

**ACCEPTE** l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles AC 794, AC 796 et AC 756, telle que proposée par la société OPTIMUM PROMOTION dans son courrier du 5 février 2020.

**AUTORISE** le Maire à signer l'acte de cession, et de tous documents annexes nécessaires, auprès de l'étude notariale de Vaugneray.

**DIT QUE** cette voirie sera incorporée au domaine privé de la commune, et versée ultérieurement au domaine public par une délibération de classement.

Rendue exécutoire compte tenu

de la transmission en Préfecture le

et de la publication en mairie le

20 JAN. 2020



Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations

Le Maire

Daniel JULLIEN

